

## Ententes de principe à la FPPE-CSQ et à la FPPC-CSQ

### Personnel professionnel de l'éducation Une entente satisfaisante

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), a conclu hier une entente de principe pour ses membres travaillant dans les commissions scolaires francophones et anglophones. Sa présidente, Johanne Pomerleau, est satisfaite des gains obtenus qui permettront, notamment, de mieux reconnaître la complexité de la tâche de ses 7 200 membres, d'ajouter des ressources professionnelles ainsi que d'attirer et retenir les professionnels scolaires.



Johanne Pomerleau  
Présidente de la FPPE-CSQ

« Nous sommes également très heureux d'avoir réglé une injustice qui perdurait depuis 2012, soit l'équité entre les psychologues scolaires et ceux du milieu de la santé », précise-t-elle.

Par ailleurs, Johanne Pomerleau souligne que l'ajout de ressources professionnelles, découlant d'un réinvestissement du gouvernement, atténuera partiellement les coupes de postes survenues cette année. Voilà pourquoi la FPPE-CSQ poursuivra ses représentations afin que l'offre de service puisse répondre adéquatement aux besoins des élèves.

« Nous avons évité des reculs importants et réalisé des gains significatifs. Tout cela, grâce à la mobilisation historique des membres et à l'appui important de la population. Nous présenterons, sous peu, les détails de l'entente de principe à nos instances syndicales », conclut-elle.

## Personnel professionnel du collégial Une entente significative dans le contexte actuel

La Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) a conclu, au cours des dernières heures, une entente de principe touchant ses 1 200 membres. On y retrouve des gains non négligeables, notamment, pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel, la reconnaissance des activités syndicales et les congés pour responsabilités familiales.

La présidente de la FPPC-CSQ, Carol LaVack, qualifie de difficile la négociation qui vient de prendre fin. « Nous avons réussi à bloquer la quarantaine de tentatives de récupérations patronales visant, par exemple, à regrouper des services, à abolir des postes et à modifier des clauses touchant les employés à temps partiel ainsi que les horaires de travail. L'employeur a dû renoncer à la totalité de ses demandes. Cela représente, en soi, une victoire non négligeable dans le climat actuel ! »

Dans les prochaines heures, l'entente sera soumise aux membres du Conseil fédéral de la FPPC-CSQ. Carol LaVack tient à souligner la solidarité inébranlable de ses membres durant toute la négociation. Elle sait qu'ils poursuivront cette mobilisation jusqu'à la conclusion d'une entente à la table intersectorielle.



## Du côté de la table centrale

La négociation se poursuit à la table intersectorielle, où des enjeux d'importance restent à régler, notamment la structure salariale, les salaires et la retraite.



**POUR NE RIEN MANQUER  
SUR LA NÉGO...**

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA  
NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À  
L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE [NEGO2015.ORG](http://NEGO2015.ORG).

